

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.	VII
Préface de Benoît Moore	IX
Préface de Vincent Gautrais	XIII
Introduction	1
Chapitre 1 : Le droit des personnes physiques et de la famille vu a travers le prisme des technologies de l'information et des communications	7
1.1 La jouissance et l'exercice des droits civils en ligne	7
1.2 Les droits de la personnalité en ligne	13
1.2.1 Pénétrer chez quelqu'un ou y prendre quoi que ce soit	15
1.2.2 Intercepter ou utiliser volontairement une communication privée	17
1.2.3 Capter ou utiliser l'image ou la voix d'une personne lorsqu'elle se trouve dans des lieux privés	18
1.2.4 Surveiller la vie privée de quelqu'un par quelque moyen que ce soit	22
1.2.5 Utiliser le nom, l'image, la ressemblance ou la voix de quelqu'un à toute autre fin que l'information légitime du public	24
1.2.6 Utiliser la correspondance, les manuscrits ou les autres documents personnels d'un tiers	26

1.3	L'état des internautes	31
1.3.1	Le nom, le nom d'utilisateur et l'identifiant. . . .	32
1.3.1.1	L'utilisation d'un pseudonyme en ligne	33
1.3.1.2	L'usurpation du nom d'un tiers en ligne	35
1.3.2	Les actes de l'état civil dans un monde virtuel . .	41
Chapitre 2 : Le droit de la famille et des successions à l'ère des technologies de l'information et des télécommunications		45
2.1	Le mariage et l'union civile en ligne	45
2.2	Les testaments numériques	53
2.2.1	Le testament sous forme numérique.	53
2.2.1.1	Le testament notarié	54
2.2.1.2	Le testament olographe	56
2.2.1.3	Le testament devant témoins	62
2.2.2	Le testament visant à régler la disposition d'actifs numériques	65
Chapitre 3 : Le droit des biens numériques.		71
3.1	La distinction des biens dans un environnement numérique et leur appropriation	74
3.1.1	Le bien numérique	77
3.1.2	Le droit sur le bien numérique.	81
3.2	La propriété des biens numériques	91
3.2.1	L'accession d'un bien numérique et de son support	94
3.3	Les modalités de la propriété sur les biens numériques	97

3.4	Les démembrements du droit de propriété et les biens numériques.	97
3.5	Les restrictions à la libre disposition des biens numériques.	98
3.6	L'administration du bien numérique d'autrui	99
Chapitre 4 : Les obligations dans un monde dématérialisé. . .		103
4.1	Les contrats électroniques	103
4.1.1	La nature du contrat électronique	106
4.1.2	Les conditions de formation du contrat électronique	107
4.1.2.1	Le consentement électronique	108
4.1.2.2	Le lieu de formation du contrat électronique	114
4.1.2.3	Le moment de formation du contrat électronique	115
4.1.3	Les effets du contrat électronique	119
4.2	La responsabilité civile dans les environnements numériques	124
4.2.1	Les conditions de la responsabilité dans les environnements numériques	124
4.2.1.1	La responsabilité du fait et de la faute d'autrui.	126
	– Le titulaire de l'autorité parentale. . .	126
	– Le commettant	128
	– Les intermédiaires techniques	129
	– La responsabilité du fait des biens. .	135
4.2.2	Les cas d'exonération de responsabilité dans les environnements numériques	138
4.2.3	Le partage de responsabilité dans les environnements numériques	142

Chapitre 5 : Le droit des priorités et des hypothèques sur les biens numériques	147
5.1 Le gage commun des créanciers	148
5.2 Les priorités sur les biens numériques	163
5.3 Les hypothèques sur les biens numériques	166
5.4 La publicité des droits sur les biens numériques	178
Chapitre 6 : Le droit de la preuve technologique	181
6.1 Le régime général de preuve technologique	182
6.2 Les moyens de preuve technologique	185
6.2.1 L'écrit technologique	187
6.2.1.1 Les copies technologiques de lois	188
6.2.1.2 Les actes technologiques authentiques.	189
6.2.1.3 Les actes technologiques semi- authentiques.	191
6.2.1.4 Les actes technologiques sous seing privé	193
6.2.1.5 Les autres écrits technologiques	195
6.2.1.6 Les supports de l'écrit et la neutralité technologique	197
6.2.1.7 Les copies et les documents résultant d'un transfert	201
6.2.2 Le témoignage à distance	203
6.2.3 L'élément matériel technologique	207
6.3 La recevabilité des éléments et des moyens de preuve technologiques	212
6.3.1 Les éléments de preuve technologiques	212

6.3.2	Les moyens de preuve technologiques	216
6.3.3	Les déclarations sur un support faisant appel aux technologies de l'information.	220
Chapitre 7 : Le droit international privé à l'ère du Web		223
7.1	Les conflits de loi sur Internet	225
7.2	La compétence internationale des autorités du Québec sur Internet	234
7.2.1	Le défendeur a son domicile ou sa résidence au Québec	236
7.2.2	Le défendeur est une personne morale qui n'est pas domiciliée au Québec mais y a un établissement et la contestation est relative à son activité au Québec.	237
7.2.3	Une faute a été commise au Québec, un préjudice y a été subi, un fait dommageable s'y est produit ou l'une des obligations découlant d'un contrat devait y être exécutée	241
7.2.3.1	Une faute a été commise au Québec . . .	242
7.2.3.2	Un préjudice a été subi au Québec . . .	243
7.2.3.3	Un fait dommageable s'est produit au Québec	245
7.2.3.4	Une obligation contractuelle est exécutable au Québec	246
7.3	La reconnaissance et l'exécution des décisions étrangères liées aux conflits nés sur Internet et la compétence des autorités étrangères en ligne.	247
7.3.1	La reconnaissance et l'exécution des décisions étrangères liées aux conflits nés sur Internet . .	247
7.3.2	La compétence des autorités étrangères en ligne.	250
Conclusion		253

Bibliographie.	255
Table de la législation	271
Table de jurisprudence	287
Index analytique.	305